

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-50 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

**Budget Assainissement**

					Proposition d'affectation		
Résultat de clôture du fonctionnement (A)	Résultat de clôture de l'investissement (B)	Reste à réaliser en dépenses (C)	Reste à réaliser en recettes (D)	Besoin de financement (C-D-B)	Affectation en réserve pour la couverture obligatoire du besoin de financement au 1068.	Report de fonctionnement au 002	Report d'investissement au 001
142 851,62	- 1 164,10	88 390,72	130 227,60	- 40 672,78	/	142 851,62	- 1 164,10

Compte tenu de ces éléments, après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016 et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal par 21 voix pour – 11 abstentions**, affecte les résultats de l'exercice 2015 du service de l'assainissement, comme suit :

- en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 142 851,62 €,
- en report d'investissement (D 001) le déficit de 1 164,10 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-47 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

**Budget Eau Potable**

					Proposition d'affectation		
Résultat de clôture du fonctionnement (A)	Résultat de clôture de l'investissement (B)	Reste à réaliser en dépenses (C)	Reste à réaliser en recettes (D)	Besoin de financement (C-D-B)	Affectation en réserve pour la couverture obligatoire du besoin de financement au 1068.	Report de fonctionnement au 002	Report d'investissement au 001
844 719,82	28 146,37	182 664,40	104 856,50	49 661,53	49 661,53	795 058,29	28 146,37

Compte tenu de ces éléments, après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016 et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 21 voix pour – 11 abstentions**, affecte les résultats de l'exercice 2015 du service de l'eau potable, comme suit :

- en réserve (R 1068) la somme de 49 661,53 € pour la couverture obligatoire du besoin de financement,
- en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 795 058,29 €,
- en report d'investissement (R 001) l'excédent de 28 146,37 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. SIDOLI.

---

**16-29 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ETAT SPECIAL SAINTE SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur MELIANDE, Conseiller municipal :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports en fonctionnement au 002	excédent investissement reporté au 001
<b>Budget STE SUZANNE</b>	- 0,16 €	151 280,04 €	- 979,20 €		150 300,84 €	NEANT	- 0,16 €	151 280,04 €

Après avis (13 voix contre – 1 voix pour) du Conseil consultatif de Sainte Suzanne réuni le 7 avril 2016 et compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

En report de fonctionnement (article 002), un déficit de 0,16 €,  
En report d'investissement (article 001), un excédent de 151 280,04 €.

**La délibération est adoptée par 23 voix pour – 2 voix contre – 7 abstentions.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-44 – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 46 – VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN : PARCELLES CADASTREES SECTION A NUMEROS 97 ET 98**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la Route Départementale (RD) n°46 et procéder à son recalibrage par un projet d'élargissement de la voirie.

Dans cette perspective, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a fait part de la nécessité d'acquérir une bande de terrain d'une largeur de 1.5 mètre issue des parcelles cadastrées section A numéros 97 et 98 appartenant à la Ville d'Orthez.

La surface de terrain destinée à la vente sera d'environ 89 m<sup>2</sup> (à confirmer par un document d'arpentage établi par un géomètre expert).

L'estimation de la dite emprise est de 0.30 € du mètre carré.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **autorise** Monsieur le Maire :
  - à vendre une bande de terrain issue des parcelles cadastrées section A numéros 97 et 98 au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques ;
  - à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- **précise** que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-45 – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE L'ETAT (ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES « AGENDA 21 LOCAL » D'AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES) EN 2016**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2012 approuvant le programme d'actions de l'Agenda 21 d'Orthez 2012-2017,

Vu la délibération du conseil municipal 28 septembre 2015 validant la politique environnementale de la ville d'Orthez,

Vu l'appel à projets de l'État Accompagnement des démarches « Agenda 21 local » 2016,

Considérant que le programme d'actions modifié en 2015 répond aux attentes de l'appel à projet de l'Etat,

Pour rappel, le contenu du programme d'actions de l'Agenda 21 comporte quatre axes prioritaires définis comme suit :

- Axe 1 : Intégrer le développement durable dans la gestion des grands projets de la collectivité
  - Axe 2 : Agir pour l'environnement
  - Axe 3 : Éduquer à l'environnement
  - Axe 4 : Maîtriser l'impact de la collectivité sur l'environnement
- Ce programme regroupe actuellement 28 actions.

L'appel à projets de l'Etat, destiné aux collectivités territoriales, doit permettre de soutenir les projets territoriaux de développement durable, prioritairement sur des actions structurantes d'ingénierie de projet (pour les communes et les communautés de communes) ou d'accompagnement méthodologique et d'évaluation mais aussi sur des initiatives concourant à la construction du programme d'actions.

L'État pourra accorder une subvention forfaitaire plafonnée à 8 000 €, dans la limite de 70 % d'aides publiques pour le financement de chacune des actions éligibles dans la limite d'un plafond total de 25 000 € par collectivité et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.



Les actions structurantes suivantes feront l'objet d'une demande de subvention :

- Aider au développement de la production alimentaire responsable, locale, bio et de qualité et réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration municipale,
- Agir en faveur des économies d'énergies et des énergies renouvelables,
- Intégrer des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans la politique culturelle de la ville,
- Sensibiliser les agents communaux et les utilisateurs des bâtiments sur les éco-gestes,
- Préserver et favoriser la biodiversité

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 31 voix pour – 1 abstention :**

- accepte la réalisation des actions citées dans la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets de l'Etat (Accompagnement des démarches « Agenda 21 local » d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) en 2016.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-31 – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2016**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

Après lecture du rapport de présentation (cf pièce jointe), il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget principal pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi que la modification des autorisations de programme et crédits de paiement comme suit :

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition €</b>
011	Charges à caractère général	2 782 805,00
012	Charges de personnel	7 027 200,00
014	Atténuation de produits	79 027,00
65	Autres charges de gestion courante	1 745 915,00
66	Charges financières	572 000,00
67	Charges exceptionnelles	72 000,00
023	Virement à la section d'investissement	424 039,00
042	Opération d'ordre	395 000,00
		13 097 986,00

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition €</b>
70	Produits des services, des domaines	1 341 400,00
73	Impôts et Taxes	9 122 961,00
74	Dotations, subventions, participations	1 718 705,00
75	Autres produits de gestion courante	796 220,00
76	Produits financiers	8 700,00
77	Produits exceptionnels	55 000,00
013	Atténuation de charges	55 000,00
		13 097 986,00

**DEPENSES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A REALISER)**

		<b>Total (Rar+vote)</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 104 500,00
20	immobilisations incorporelles	18 276,70
204	Subventions d'équipements versés	
21	immobilisations corporelles	
23	immobilisations en cours et opérations	8 560,70
	Opération d'équipements	2 521 046,09
27	Autres opérations financières	942,51
041	Opération patrimoniales	
001	Résultat d'investissement reporté	795 133,34
	<b>Total</b>	<b>4 448 459,34</b>

Il est proposé au Conseil municipal la révision des crédits de paiements des AP/CP existantes, sans modification des autorisations de programme initiales :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement			
		2015	2016	2017	2018
Musée d'ampleur nationale de la Minoterie	1 000 000 €	395 912 €	80 000 €	169 000 €	355 088 €
Ouverture de l'échangeur de l'A64	360 000 €	31 500 €	56 300 €	272 200 €	
Rénovation de l'Hôtel de Ville	1 795 000 €	24 038 €	800 000 €	970 962 €	

Ainsi que la clôture des AP/CP mises en place pour l'école maternelle centre et la requalification du centre-ville (Fisac).

**RECETTES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A REALISER)**

		<b>Total (Rar+vote)</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	185 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	765 505,73
13	Subventions d'investissement	40 000,00
138	Autres subventions	1 405 632,30
16	Emprunts et dettes assimilées	1 135 000,00
23	Immo en cours	98 282,31
27	autres immobilisations financières	
040	Opération d'ordre transferts entre sections	395 000,00
041	Opération patrimoniales	
021	virement de la section de fonctionnement	424 039,00
	<b>Total</b>	<b>4 448 459,34</b>

**Le budget principal de la commune est voté chapitre par chapitre, opération par opération de la façon suivante : 19 voix contre – 12 voix pour – 1 abstention.**

**Le budget primitif 2016 de la commune n'est pas adopté.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-51 – BUDGET PRIMITIF 2016 – ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Après lecture du rapport sur la situation financière et économique (cf. pièce jointe) et consultation des comptes financiers 2015, le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2016 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>BUDGET 2016</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>
Dépenses de fonctionnement	1 219 051,62
Recettes de fonctionnement	1 219 051,62
Dépenses d'investissement	838 054,82
Recettes d'investissement	838 054,82

Après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016, **le Conseil municipal approuve le budget primitif 2016 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Il est voté chapitre par chapitre et adopté par 21 voix pour – 11 abstentions.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-48 – BUDGET PRIMITIF 2016 – EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Après lecture du rapport sur la situation financière et économique (cf. pièce jointe) et consultation des comptes financiers 2015, le budget primitif de l'eau potable pour l'exercice 2016 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>BUDGET 2016</b>	<b>EAU POTABLE</b>
Dépenses d'exploitation	2 249 758,29
Recettes d'exploitation	2 249 758,29
Dépenses d'investissement	1 086 002,69
Recettes d'investissement	1 086 002,69

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016, **le Conseil municipal approuve le budget primitif 2016 du service de l'eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Il est voté chapitre par chapitre et adopté par 21 voix pour – 11 abstentions.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**La Présidence est assurée par Mme PRADA, Maire-adjoint.**

**16-27 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 – PRINCIPAL ET ANNEXES (RESTAURATION, FETES, TRANSPORT, LOCATION DE BATIMENTS ET CAMPING)**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté. Ce document présente les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections. Les comptes administratifs (principal et annexes) pour 2015 se résument comme suit :

**Compte administratif ville ORTHEZ principal :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	- 260 676,10 €			630 843,08 €		370 166,98 €
Opérations de l'exercice	- 534 457,24 €			134 662,65 €	- 399 794,59 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>- 795 133,34 €</b>			<b>765 505,73 €</b>	<b>- 399 794,59 €</b>	<b>370 166,98 €</b>
Résultats de clôture 2015	- 795 133,34 €			765 505,73 €	- 29 627,61 €	
Restes à réaliser	- 577 911,49 €	552 610,21 €				

**Compte administratif annexe Restauration :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	- 40 152,09 €			0	- 40 152,09 €	
Opérations de l'exercice		2 521,15 €	- 44 617,09 €		- 42 095,94 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>- 37 630,94 €</b>		<b>- 44 617,09 €</b>		<b>- 82 248,00 €</b>	
Résultats de clôture 2015	- 37 630,94 €		- 44 617,09 €		- 82 248,00 €	
Restes à réaliser	- 2 684,14 €					

**Compte administratif annexe Fêtes :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2014				0,85 €		0,85 €
Opérations de l'exercice			- 1 008,06 €		- 1 008,06 €	
<b>TOTAUX</b>			<b>- 1 007,21 €</b>		<b>- 1 008,06 €</b>	<b>0,85 €</b>
Résultats de clôture 2015					- 1 007,21 €	
Restes à réaliser						

**Compte administratif Location :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	- 12 699,30 €			41 752,88 €		29 053,58 €
Opérations de l'exercice	- 624,58 €			15 575,30 €		14 950,72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>- 13 323,88 €</b>			<b>57 328,18 €</b>		<b>44 004,30 €</b>
Résultats de clôture 2015	- 13 323,88 €			57 328,18 €		44 004,30 €
Restes à réaliser						

**Compte administratif Transport :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2014						
Opérations de l'exercice				709,16 €		709,16 €
<b>TOTAUX</b>				<b>709,16 €</b>		<b>709,16 €</b>
Résultats de clôture 2015						709,16 €
Restes à réaliser						

**Compte administratif Camping :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2014						
Opérations de l'exercice	- 15 215,08 €			4 026,29 €	- 11 188,79 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>- 15 215,08 €</b>			<b>4 026,29 €</b>	<b>- 11 188,79 €</b>	
Résultats de clôture 2015					- 11 188,79 €	
Restes à réaliser						

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les comptes Administratifs 2015 Principal et annexes (restauration, fêtes, location, transport et camping) tels que résumés ci-dessus.

**Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte administratif principal et successivement à celui des comptes administratifs annexes restauration, fêtes, location, transport, camping de la façon suivante :**

- **compte administratif ville Orthez principal : 19 voix contre – 11 voix pour – 1 abstention**
- **compte administratif annexe restauration : 19 voix contre – 11 voix pour – 1 abstention**
- **compte administratif annexe fêtes : 20 voix pour – 9 voix contre – 2 abstentions**
- **compte administratif annexe location : 21 voix pour – 9 voix contre – 1 abstention**
- **compte administratif annexe transport : 22 voix pour – 9 voix contre**
- **compte administratif annexe camping : 22 voix pour – 9 voix contre**

**Les comptes administratifs 2015 principal et restauration ne sont pas adoptés.**

**Les comptes administratifs 2015 annexes fêtes, location, transport, camping sont adoptés.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**La Présidence est assurée par Mme PRADA, Maire-adjoint.**

**16-28 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ETAT SPECIAL SAINTE SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur MELIANDE, Conseiller municipal :**

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté. Ce document présente les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections. Le compte administratif ETAT SPECIAL SAINTE SUZANNE pour 2015 se résume comme suit :

**Compte administratif :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		83 816,18 €		10 689,17 €		94 505,35 €
Opérations de l'exercice		67 463,86 €	- 10 689,33 €			56 774,53 €
<b>TOTAUX</b>		<b>151 280,04 €</b>	<b>- 0,16 €</b>			<b>151 279,88 €</b>
Résultats de clôture 2015		151 280,04 €	- 0,16 €			151 279,88 €
Restes à réaliser	- 979,20 €					

Après avis (13 voix contre – 1 voix pour) du Conseil consultatif de Sainte Suzanne réuni le 7 avril 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la concordance du compte administratif avec le compte de gestion,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter le compte Administratif 2015 Ste Suzanne

**Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte administratif 2015 Etat spécial de Sainte Suzanne qui est adopté par 22 voix pour – 9 voix contre.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-26 – COMPTE DE GESTION 2015 ETAT SPECIAL SAINTE SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur MELIANDE, Conseiller municipal :**

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2015, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil Municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant l'état spécial Sainte Suzanne fait apparaître les mêmes résultats comptables :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	83 816,18 €		67 463,86 €	151 280,04 €
Fonctionnement	10 689,17 €		- 10 689,33 €	- 0,16 €
Total	94 505,35 €		56 774,53 €	151 279,88 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget état spécial Ste SUZANNE.

Etant donné que le compte de gestion n'appelle aucune déclaration, ni réserve, après avis favorable unanime du Conseil consultatif de Sainte Suzanne réuni le 7 avril 2016, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les comptes de deniers du Comptable public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion 2015 Etat spécial de Sainte Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-25 – COMPTES DE GESTION 2015 PRINCIPAL ET ANNEXES**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2015, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil Municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur concernant le budget principal et annexes (Restauration, Fêtes, Location, transport, camping) font apparaître les mêmes résultats comptables :

1) Ville

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 260 676,10 €		- 534 457,24 €	-795 133,34 €
Fonctionnement	876 998,39 €	246 155,31 €	134 662,65 €	765 505,73 €
Total	616 322,29 €	246 155,31 €	- 399 794,59 €	- 29 627,61 €

2) Restauration

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 40 152,09 €		2 521,15 €	- 37 630,94 €
Fonctionnement	39 994,46 €	39 994,46 €	- 44 617,09 €	- 44 617,09 €
Total	- 157,63 €	39 994,46 €	- 42 095,94 €	- 82 248,03 €



3) Fêtes

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement				
Fonctionnement	0,85 €		- 1 008,06 €	- 1 007,21 €
Total	0,85 €		- 1 008,06 €	- 1 007,21 €

4) Location

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 12 699,30 €		- 624,58 €	- 13 323,88 €
Fonctionnement	54 452,18 €	12 699,30 €	15 575,30 €	57 328,18 €
Total	41 752,88 €	12 699,30 €	14 950,72 €	44 004,30 €

5) Transport

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement				
Fonctionnement			709,16 €	709,16 €
Total			709,16 €	709,16 €

6) Camping

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement			- 15 215,08 €	- 15 215,08 €
Fonctionnement			4 026,29 €	4 026,29 €
Total			- 11 188,79 €	- 11 188,79 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget principal et annexes concernant la restauration, les fêtes, la location de bâtiments, le transport et le camping. Etant donné que les comptes de gestion n'appellent aucune déclaration, ni réserve, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les comptes de deniers du Comptable public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes de gestion 2015 principal et annexes.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-43 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'IMPLANTATION AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT D'ARTERES DE TELECOMMUNICATIONS SUR LE CHEMIN RURAL DIT DE POUBLANCA – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Dans la perspective de l'enfouissement d'artères de télécommunications et de leurs dispositifs annexes (poteaux, câbles, ...) sur la commune d'Orthez, la Société ORANGE doit établir une servitude d'implantation longue de 306 mètres, d'une largeur de 3 mètres et de 2 mètres carrés pour la pose d'une chambre de télécommunication, sur le chemin rural dit de Poublanca appartenant à la commune d'Orthez.

Afin de réaliser ces travaux, ORANGE doit disposer d'une servitude d'implantation sur la parcelle susvisée.

Il vous est proposé de constituer cette servitude.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **autorise** Monsieur le Maire à constituer la servitude pour que ORANGE établisse une servitude d'implantation longue de 306 mètres, d'une largeur de 3 mètres et de 2 mètres carrés pour la pose d'une chambre de télécommunication,
- **accepte** les termes de la convention ci–annexée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- **précise** que la présente convention de servitude est consentie moyennant le versement d'une indemnité unique de 1621 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**La Présidence est assurée par Mme PRADA, Maire-adjoint.**

**16-49 – COMPTE FINANCIER 2015 – ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et arrêté par le Conseil Municipal.

Ce document est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion. Pour des raisons pratiques, le compte financier est ici constitué du compte administratif auquel est joint le compte de gestion. Le vote portera sur les deux documents réunis.

Les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

**Compte financier de l'assainissement**

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 51 079,40		49 915,30	-1 164,10
Fonctionnement	262 167,83	125 410,50	6 094,29	142 851,62
<b>Total</b>	<b>211 087,93</b>	<b>125 410,50</b>	<b>56 009,59</b>	<b>141 687,52</b>

<b>Reste à réaliser en Dépenses</b>	88 390,72
<b>Reste à réaliser en Recettes</b>	130 227,60

Après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte financier 2015 du service de l'assainissement, annexé à la présente.

**Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte financier 2015 de l'assainissement qui est adopté par 20 voix pour – 11 abstentions.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**La Présidence est assurée par Mme PRADA, Maire-adjoint.**

**16-46 – COMPTE FINANCIER 2015 – EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et arrêté par le Conseil Municipal.

Ce document est une synthèse tenant lieu à la fois du compte administratif et du compte de gestion. Pour des raisons pratiques, le compte financier est ici constitué du compte administratif auquel est joint le compte de gestion. Le vote portera sur les deux documents réunis.

Les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

**Compte financier de l'eau**

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	5 000,73		23 145,64	28 146,37
Fonctionnement	586 865,19		257 854,63	844 719,82
Total	591 865,92		281 000,27	872 866,19

Reste à réaliser en Dépenses	182 664,40
Reste à réaliser en Recettes	104 856,50

Après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte financier 2015 de l'eau potable annexé à la présente.

**Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte financier 2015 de l'eau potable qui est adopté par 20 voix pour – 11 abstentions.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-39 – CONVENTION DE MECENAT – FETES D'ORTHEZ 2016**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Vu la Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, précisée par une instruction fiscale du 13 juillet 2004,

Considérant l'organisation par la commune des fêtes d'Orthez, manifestation culturelle qui perpétue la tradition des férias,

Considérant que les collectivités territoriales et notamment les communes peuvent être intéressées par la participation des entreprises privées au financement des manifestations qu'elles organisent,

Considérant que cette démarche entreprise l'an passé a permis de financer la réalisation d'un film sur la journée taurine,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 31 voix pour – 1 abstention, autorise Monsieur le Maire :**

- à renouveler cette démarche
- à négocier et signer des conventions de mécénat et de partenariat avec les entreprises privées souhaitant apporter leur contribution aux Fêtes d'Orthez.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-54 – DEGREVEMENTS : FACTURES CONSOMMATION D'EAU**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,  
Vu l'importance des fuites constatées par les services de la Régie des Eaux,  
Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 34-1 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,  
Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil Municipal après avis du Conseil d'Exploitation,

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder le dégrèvement suivant d'un montant total de **3 184,79 € TTC** qui se résume comme suit :

N° ROLE	MOTIF	MONTANT TTC DEGREVE	
		Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
15-22	Technique	324,77 €	
16-02	Fuite	174,68 €	211,67 €
16-10	Fuite	6,93 €	82,95 €
16-02	Fuite	119,34 €	127,30 €
16-10	Fuite	759,38 €	744,44 €
16-02	Fuite	124,52 €	213,24 €
14-20	Administratif	35,03 €	20,02 €
15-01	Administratif	135,12 €	105,40 €
		1 679,77 €	1 505,02 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 184,79 €</b>	



Après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016, le **Conseil municipal par 27 voix pour – 5 abstentions accorde ces dégrèvements.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-52 – DEMANDE DE FINANCEMENT TRAVAUX DE SECTORISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Afin de réaliser la campagne de mesures prévue dans le cadre du diagnostic et schéma directeur d'eau potable, la Régie des Eaux doit réaliser des travaux de sectorisation du réseau d'eau potable. Ces travaux consistent en la pose de points de mesures de débits et de pressions en plusieurs emplacements sur le réseau et la récupération des données sur le système de télésurveillance.

Le coût estimatif de ces travaux est estimé à 90 000 € HT, avec un plan de financement prévisionnel défini ci-après (les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2016) :

Partenaires financiers	Montant prévisionnel des travaux	Taux de participation	Montant de l'aide
Conseil Départemental	90 000 €	30 %	27 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne		50 %	45 000 €
Régie des Eaux d'Orthez		20 %	18 000 €
	TOTAL	100 %	90 000 €

Ces travaux seront réalisés par les équipes de la Régie des eaux, mais certaines prestations se rapportant à des domaines d'intervention spécifiques pourront être confiées à des sociétés spécialisées.

Ce plan de financement prévisionnel prend en compte la possibilité d'intégrer au contrat de territoire porté par le Conseil départemental cette opération, à ce jour non inscrite, relevant du domaine de l'eau et de l'assainissement.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016, **le Conseil municipal par 26 voix pour – 6 abstentions** :

- approuve le plan de financement proposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-40 – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ENSEIGNEMENT PRIVE CONVENTIONNE : MONTANT DU FORFAIT COMMUNAL 2016**

**Rapport présenté par Monsieur LARRIVIERE, Maire-adjoint :**

Par délibération du 30 septembre 2003, la commune d'Orthez a fixé de nouvelles conditions pour la participation financière aux frais de fonctionnement généraux des établissements scolaires privés : Saint Joseph, Notre Dame, Calandreta.

Le forfait communal n'a pas été recalculé depuis 2008. Il convient donc d'assurer sa mise à jour.

Le coût global de fonctionnement en 2015 est établi à 649 037 € (contre 673 719 € en 2014). Le coût unitaire a augmenté du fait d'une baisse du nombre d'élèves (709 en 2015 pour 752 en 2014).

Pour l'année civile 2016, il est proposé au conseil municipal d'augmenter la contribution communale à 915,00 € par enfant, uniquement pour les élèves domiciliés sur la commune d'Orthez et fréquentant les classes élémentaires et maternelles sur la base de l'effectif de la rentrée scolaire précédente (septembre 2015 pour l'année 2016).

L'effectif des élèves orthéziens du groupe scolaire Notre Dame Saint Joseph à la rentrée de septembre 2015 s'élevait à 157 enfants.

Le montant du forfait communal pour l'année 2016 est donc fixé à 143 655 € (915 € x 157).

L'effectif des élèves orthéziens de la Calandreta à la rentrée de septembre 2015 s'élevait à 17 enfants.

Le montant du forfait communal pour l'année scolaire 2016-2017 est donc fixé à 15 555 € (915 € x 17).

Le montant des crédits est prévu pour 2016 à l'imputation budgétaire 212-6574.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 30 voix pour – 2 abstentions, approuve le montant du forfait communal pour l'année 2016.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SIDOLI.

---

**16-34 – REGIE CENTRALE – MARCHES ET HALLES – DROIT DE PLACE**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Toute occupation de domaine public à but commercial ou privé est soumise à autorisation préalable de l'autorité municipale et peut être assujettie à la perception d'un droit de voirie ou un droit de place. Est exonéré tout organisme public œuvrant dans un but d'intérêt général et leur mandataire agissant pour leur compte.

Il convient d'annuler les tarifs marchés et halles fixés dans la délibération 14-94 du 30 juin 2014 et de les remplacer par la présente :

ACTIVITE	REDEVANCE ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<b>HALLES - EMPLACEMENTS</b>	8,20 €/m <sup>2</sup> /mois	8,20 €/m <sup>2</sup> /mois
<b>MARCHES HEBDOMADAIRES (MARDI ET SAMEDI)</b>		
<b>- Emplacements extérieurs</b>		
abonnés au trimestre (par trimestre)		
droit fixe	22,50 €	22,50 €
part variable	+ 6 €/ml	+ 6 €/ml
passagers à la journée (par jour)		
droit fixe	4,80 €	2,00 €
part variable	+ 1 € (le ml)	+ 1,40 € (le ml)
<b>- Emplacements intérieurs</b>		
abonnés au trimestre (par trimestre)	5,40 €/m <sup>2</sup>	5,40 €/m <sup>2</sup>
minimum de perception	40,00 €	16,20 €
passagers à la journée (par jour)	1,70 €/m <sup>2</sup>	1,70 €/m <sup>2</sup>
minimum de perception	5,00 €	5,00 €
<b>- Véhicules exposition</b>	7,00 €	7,00 €
<b>- Marché au gras (canards gras et foies)</b>	0,50 €/l'unité	0,50 €/l'unité
<b>MARCHES SPECIAUX OU EXCEPTIONNELS</b>		

• Marché des producteurs du pays	3 € /ml	10 € les 3 ml
• Marché exceptionnel	3 € /ml	3 € /ml

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces tarifs.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-41 – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'ORTHEZ - FIXATION**

**Rapport présenté par Monsieur LARRIVIERE, Maire-adjoint :**

L'article L 212-8 du Code de l'Education a prévu une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques entre les communes qui accueillent des élèves domiciliés dans les communes extérieures et les différentes communes concernées.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte, à ce titre, sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

A défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

L'article L 212-8 précise également les conditions applicables pour le calcul des contributions demandées par les communes d'accueil. Cette contribution tient compte des ressources des communes de résidence, la référence étant le potentiel fiscal de chacune d'entre elles, tel que défini à l'article L 2334-4 du CGCT.

Le conseil municipal doit dans un premier temps fixer le montant de la contribution des communes extérieures dont des enfants sont scolarisés à ORTHEZ.

Il est précisé que le montant du forfait est calculé à partir des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la commune, portées au compte administratif de l'exercice 2015.

Sur cette base, le forfait par élève est arrêté à 915 € pour les élèves non orthéziens poursuivant leur scolarité à ORTHEZ, à compter de l'année scolaire 2016/2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 31 voix – 1 abstention, décide :**

- que le forfait applicable aux élèves non orthéziens poursuivant leur scolarité à ORTHEZ, sera fixé comme suit, à compter de l'année scolaire 2016/2017 :

- communes du Département dont le potentiel fiscal est supérieur à 900 € par habitant : application d'un forfait de 915 € par élève,
- communes hors du Département : il n'est pas tenu compte du potentiel fiscal, un forfait de 915 € est appliqué,



- communes du Département dont le potentiel fiscal est compris entre 450 € par habitant et 900 € par habitant : application d'un forfait de 500 € par élève,
- communes du Département dont le potentiel fiscal est inférieur à 450 € par habitant : application d'un forfait de 400 € par élève.

- qu'il sera fait recette des sommes versées au chapitre 74, article 7478080 « frais de scolarité ».

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-53 – REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES OU PARTAGEES**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Considérant que pour bénéficier des financements du Département, il est nécessaire de fournir certaines pièces justificatives, qui constituent un préalable indispensable à la programmation des opérations en Commission permanente.

Parmi les pièces à fournir, une délibération précisant la répartition des charges indirectes ou partagées doit être établie.

La Régie des Eaux bénéficie de la part de la commune d'Orthez de services relatifs à la gestion des ressources humaines, l'assistance à la passation de marchés, le règlement des contentieux, la gestion de la dette, la maintenance du parc informatique, la participation d'un agent communal à l'astreinte technique, l'entretien des locaux.

De plus, la Régie exerce une partie de ses activités administratives et techniques dans des locaux communaux pour lesquels un loyer sera versé.

Il convient également de préciser la répartition de ces charges entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. La clé de répartition de ces charges se calcule à partir du nombre d'abonnés de chaque service, le service eau potable desservant environ 5000 abonnés et le service d'assainissement collectif desservant 4000 abonnés.

Pour l'exercice 2016, les montants des participations des budgets « eau potable » et « assainissement collectif » au profit du budget communal sont définies dans le tableau suivant :

	<i>Budget eau potable</i>	<i>Budget assainissement collectif</i>	<i>Total</i>
Gestion des ressources humaines	6 890,00 €	5 510,00 €	<b>12 400,00 €</b>
Assistance à la passation des marchés	2 500,00 €	2 000,00 €	<b>4 500,00 €</b>
Règlement des contentieux	2 085,00 €	1 665,00 €	<b>3 750,00 €</b>
Gestion de la dette et assistance financière	520,00 €	417,50 €	<b>937,50 €</b>
Services informatiques	2 800,00 €	2 200,00 €	<b>5 000,00 €</b>
Participation d'un agent à l'astreinte	1 400,00 €	1 100,00 €	<b>2 500,00 €</b>
Loyer et entretien des locaux	14 280,00 €	11 400,00 €	<b>25 680,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 475,00 €</b>	<b>24 292,50 €</b>	<b>54 767,50 €</b>

Au sein des services de la Régie des Eaux, les frais de personnels sont affectés directement et distinctement sur chacun des deux budgets de la Régie, à l'exception des frais liés au poste de Directeur et de Responsable administratif et financier qui sont répartis de la façon suivante :

- les frais du poste de Directeur sont supportés par le budget assainissement collectif et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'eau potable sur le budget de l'assainissement collectif ;

- les frais du poste de Responsable administratif et financier sont supportés par le budget de l'eau potable et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'assainissement collectif sur le budget de l'eau potable.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 31 mars 2016, **le Conseil municipal par 23 voix pour – 9 abstentions** :

- accepte la répartition des charges indirectes ou partagées,
- inscrit le montant des participations au budget communal.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

**16-32 – REGIE CENTRALE – SOUS-REGIE ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2016**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire rappelle que l'Ecole de Musique est redevenue une compétence communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour en assurer son fonctionnement quotidien, une sous-régie de recettes a été créée par décision du Maire N° 16-26 en date du 23 mars 2016, cette sous-régie à la régie centrale de la Ville d'Orthez encaissera les recettes des droits d'inscription à l'école de musique d'Orthez dont il convient aujourd'hui de fixer les tarifs pour l'année 2016.

<b>TARIF 1 – ELEVES dont la RESIDENCE PRINCIPALE est située dans une des COMMUNES de la CCLO</b>								
	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT et plus		ADULTE	
	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel
<b>Eveil et Formation Musicale Seule</b>	123,80 €	41,27 €	62,00 €	20,67 €	41,30 €	13,77 €	123,80 €	41,27 €
<b>INSTRUMENT</b>								
Cycle 1	192,00 €	64,00 €	96,10 €	32,03 €	64,10 €	21,37 €	419,20 €	139,74 €
Cycle 2 – cursus normal	224,10 €	74,70 €	112,10 €	37,37 €	74,80 €	24,93 €	419,20 €	139,74 €
Cycle 2 – cursus diplômant	234,00 €	78,00 €	117,10 €	39,03 €	78,00 €	26,00 €	419,20 €	139,74 €
Cycle 3	253,70 €	84,57 €	126,90 €	42,30 €	84,70 €	28,24 €	419,20 €	139,74 €
<b>AUTRES TARIFS</b>								
Parcours personnalisé à durée limitée	106,10 €	35,37 €						
Atelier seul (tarif à l'unité)	37,20 €							

<b>TARIF 2 – ELEVES dont la RESIDENCE PRINCIPALE est située EN DEHORS DE LA CCLO</b>								
	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT et plus		ADULTE	
	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel
<b>Eveil et Formation Musicale Seule</b>	186,50 €	62,17 €	93,30 €	31,10 €	62,20 €	20,74 €	186,50 €	62,17 €
<b>INSTRUMENT</b>								
Cycle 1	463,70 €	154,57 €	231,50 €	77,17 €	154,60 €	51,54 €	778,00 €	259,34 €
Cycle 2 – cursus normal	609,60 €	203,20 €	304,90 €	101,63 €	203,20 €	67,74 €	778,00 €	259,34 €
Cycle 2 – cursus diplômant	636,40 €	212,14 €	318,10 €	106,04 €	212,20 €	70,67 €	778,00 €	259,34 €
Cycle 3	778,10 €	259,37 €	388,90 €	129,64 €	259,40 €	86,47 €	778,00 €	259,34 €
<b>AUTRES TARIFS</b>								
Parcours personnalisé à durée limitée	371,50 €	123,84 €						
Atelier seul (tarif à l'unité)	37,20 €							

En cas de doute ou de litige sur la résidence principale, c'est l'adresse figurant sur l'entête de la dernière feuille d'imposition sur le revenu qui fera office de loi.

<b>TARIF 3 – ELEVES dont la RESIDENCE PRINCIPALE est située dans une commune hors de la CCLO mais SCOLARISES dans les ECOLES PRIMAIRES des communes de la CCLO OU en 6ème et 5ème MUSICALES des Collèges Daniel Argote et Gaston Fébus</b>						
	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT et plus	
	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel
<b>Eveil et Formation Musicale Seule</b>	151,80 €	50,60 €	76,00 €	25,34 €	50,70 €	16,90 €
<b>INSTRUMENT</b>						
Cycle 1	235,60 €	78,54 €	117,80 €	39,27 €	78,50 €	26,17 €
Cycle 2 – cursus normal	241,90 €	80,64 €	121,10 €	40,37 €	80,70 €	26,90 €
Cycle 2 – cursus diplômant	252,60 €	84,20 €	126,40 €	42,14 €	84,20 €	28,07 €
Cycle 3	254,70 €	84,90 €	127,40 €	42,47 €	84,90 €	28,30 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs ci-dessus.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

**MAIRIE D'ORTHEZ**

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. SIDOLI.

---

**16-33 – REGIE CENTRALE – FOIRE ET SALONS – TARIFS 2016**

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Cette année trois animations commerciales seront organisées par la Ville d'Orthez dans le cadre de sa compétence Foire et Salons,

Il convient d'en fixer les différents tarifs :

ANIMATIONS	PROPOSITION DE TARIF
<b>JOURNEE DE LA FOURCHE ET DE LA FOURCHETTE – TARIFS EMBLEMES EXPOSANTS</b> <i>- Emplacement extérieur sous chapiteau</i> <i>- Emplacement extérieur sans structure</i>  <b>Entrée gratuite</b>	45 € la journée pour 3 ml 30 € la journée pour 3 ml
<b>SALON DES METIERS D'ART – TARIFS EMBLEMES EXPOSANTS</b> <i>- Emplacement intérieur dans la Moutète – 6 m<sup>2</sup></i> <i>- Emplacement intérieur dans la Moutète – 9 m<sup>2</sup></i> <i>- Emplacement intérieur dans la Moutète – 12 m<sup>2</sup></i> <i>- Stand restauration rapide</i>	90,00 € 120,00 € 150,00 € 65,00 €
<b>TARIFS ENTREES</b> <i>- Entrée adulte pour une personne</i> <i>- Entrée adulte pour un couple</i> <i>- Entrée gratuite moins de 18 ans</i>	3,00 € 5,00 €

<b>MARCHE DE NOEL – TARIFS EMBLEMES EXPOSANTS</b>	
- <i>Emplacement extérieur sous chapiteau – 8 jours du samedi 17 au samedi 24</i>	360,00 €
- <i>Emplacement extérieur sous chapiteau – 4 jours du samedi 17 au mardi 20 ou du mercredi 21 au samedi 24</i>	200,00 €
- <i>Emplacement extérieur sous chapiteau – la journée</i>	70,00 €
- <i>Emplacement extérieur sans structure – la journée</i>	30,00 €
<b>Entrée gratuite</b>	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces tarifs.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-37 – FETES 2016 – TARIFS JOURNEE TAURINE DU 24 JUILLET**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Considérant que, conformément à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dans le cadre des spectacles taurins et populaires organisés par la Ville d'Orthez, il convient de fixer pour l'année 2016 les tarifs et les conditions de vente des billets, du pack (billets novillada+corrida+repas « Palco »).

<b>NOVILLADA PIQUEE DU DIMANCHE 24 JUILLET 2016</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Tarif pré-ventes (jusqu'au vendredi 22 juillet 2016– 23h59)		
<b>Entrée Générale</b>	15,00 €	18,00 €
Si un billet de corrida est également acheté	13,33 €	16,00 €
Tarif à partir du samedi 23 juillet 2016		
<b>Entrée Générale</b>	15,00 €	18,00 €
Gratuit pour les moins de 18 ans		
<b>CORRIDA DU DIMANCHE 24 JUILLET 2016</b>		
• <b>Barrera – Couverte</b>	58,33 €	70,00 €
• <b>Barrera – Ombre</b>	55,00 €	66,00 €
• <b>Barrera – Ombre et Soleil</b>	48,33 €	58,00 €
• <b>Barrera – Soleil</b>	42,50 €	51,00 €
• <b>Contre - Barrera – Couverte</b>	56,67 €	68,00 €
• <b>Contre - Barrera – Ombre</b>	52,50 €	63,00 €
• <b>Contre - Barrera – Ombre et Soleil</b>	45,83 €	55,00 €
• <b>Contre - Barrera –Soleil</b>	40,00 €	48,00 €
• <b>Delantera – Couverte</b>	52,50 €	63,00 €
• <b>Delantera – Ombre</b>	48,33 €	58,00 €
• <b>Delantera – Ombre et Soleil</b>	42,50 €	51,00 €



• <b>Delantera –Soleil</b>	35,83 €	43,00 €
• <b>Tendido 1 et 2 – Couverte</b>	50,83 €	61,00 €
• <b>Tendido 1 et 2 – Ombre</b>	46,67 €	56,00 €
• <b>Tendido 1 et 2 – Ombre et Soleil</b>	40,00 €	48,00 €
• <b>Tendido 1 et 2 –Soleil</b>	34,17 €	41,00 €
• <b>Tendido 3 et 4 – Couverte</b>	48,33 €	58,00 €
• <b>Tendido 3 et 4 – Ombre</b>	42,50 €	51,00 €
• <b>Tendido 3 et 4 – Ombre et Soleil</b>	35,83 €	43,00 €
• <b>Tendido 3 et 4 –Soleil</b>	30,00 €	36,00 €
• <b>Tendido 5 – Couverte</b>	46,67 €	56,00 €
• <b>Tendido 5 – Ombre</b>	40,83 €	49,00 €
• <b>Tendido 5 – Ombre et Soleil</b>	34,17 €	41,00 €
• <b>Tendido 5 –Soleil</b>	27,50 €	33,00 €
• <b>Tendido 6 – Couverte</b>	44,17 €	53,00 €
• <b>Tendido 6– Ombre</b>	40,83 €	49,00 €
• <b>Tendido 6 – Ombre et Soleil</b>	32,50 €	39,00 €
• <b>Tendido 6 –Soleil</b>	21,67 €	26,00 €
• <b>Tendido 7 – Couverte</b>	42,50 €	51,00 €
• <b>Tendido 8 - 9 -10 – Couverte</b>	40,83 €	49,00 €
<b>PACK JOURNEE TAURINE</b> (comprend la Novillada + corrida place ombre +repas du Palco)	108,33 €	130.00 €
Bouteille de champagne dans le cadre du repas servi au Palco	16,67 €	20,00 €
<b>DROIT DE LOCATION</b> 1 € par BILLET pour toute vente effectuée par internet	SANS OBJET	1.00 €
<b>TARIFS DIVERS – Objets Promotionnels de la Feria</b>		
Affiche des Fêtes	4,17 €	5.00 €
Affiche de la Corrida	4,17 €	5.00 €
Foulard	4.17 €	5.00 €

#### **Offre spéciale – Agents de la Ville**

Chaque agent pourra bénéficier :

- d'une place gratuite de corrida + une réduction de 25 % pour l'achat d'une deuxième place
- d'un tarif spécial pour une place de Novillada à 13 euros l'unité TTC, soit 10,83 € HT (retrait uniquement les samedi 2 et 9 juillet de 10h à 12h).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces tarifs.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-35 – REGIE CENTRALE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DROIT DE VOIRIE - TARIFS**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Toute occupation de domaine public à but commercial ou privé est soumise à autorisation préalable de l'autorité municipale et peut être assujettie à la perception d'un droit de voirie ou un droit de place. Est exonéré tout organisme public œuvrant dans un but d'intérêt général et leur mandataire agissant pour leur compte.

Afin de préciser et de la clarifier l'application des droits de voirie et droits de place à l'occupation du domaine public, il convient d'annuler la délibération 14-94 du 30 juin 2014 et de la remplacer par la présente :

REGIE / ACTIVITE	REDEVANCE ACTUELLE	NOUVELLE PROPOSITION
<b>DROIT FIXE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS</b>	5,00 €	5,00 €
<b>DROITS D'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC PERMANENTS</b>		
<b>- Panneaux publicitaires</b>		
panneaux 4mx3m	300 €/face/année	300 €/face/année
panneaux 120cmx176cm	130 €/face/année	130 €/face/année
<b>- Terrasses</b> <b>(hors Fêtes d'Orthez - les commerçants occupant du domaine public pendant les fêtes d'Orthez se verront appliqués un droit d'occupation spécifique</b>		
emplacement aménagé (terrasse fixe)	30 €/m <sup>2</sup> /année	30 €/m <sup>2</sup> /année
emplacement période estivale (du 01/05 au 30/09)	4€/m <sup>2</sup> /mois	4€/m <sup>2</sup> /mois
emplacement période hivernale (du 01/10 au 30/04)	2€/m <sup>2</sup> /mois	2€/m <sup>2</sup> /mois
<b>- Commerces et magasins</b>		

présentoir chevalet et portant		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 3 éléments</li> <li>• au-delà de 3 éléments</li> </ul>	25€/élément/an 20€/m <sup>2</sup> /an	25€/élément/an 20€/m <sup>2</sup> /an
étal et divers		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• dispositif annuel inférieur à 1m<sup>2</sup></li> <li>• dispositif annuel supérieur à 1m<sup>2</sup></li> </ul>	forfait 30 € 20€/m <sup>2</sup> /an	forfait 30 € 20€/m <sup>2</sup> /an
<b>- Travaux</b>		
échafaudage, dépôt et palissage	5 €/jour	5 €/jour
échafaudage minimum de perception	30,00 €	30,00 €
occupation place/stationnement hors VL	8€/jour	8€/jour
benne, nacelle, engins mobile, camion déménagement	5€/demi-journée	5€/demi-journée
<b>- Concessions et divers</b>		
occupation ponctuelle de la chaussée et autres (bâtiments modulaires, cabanes de chantiers)	0,18 €/m <sup>2</sup> /jour	0,18 €/m <sup>2</sup> /jour
<b>DROITS D'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC MANIFESTATIONS SPECIFIQUES</b>		
<b>- Véhicules exposition- Camion vente ambulante</b>	7 €/jour	7 €/jour
<b>- Camion vente ambulante</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• stand alimentaire</li> <li>• confiserie</li> <li>• outillage, porcelaine, linge, etc.</li> </ul>	35 €/jour 90 €/jour	35 €/jour 20 €/jour 90 €/jour
<b>- Manèges et attractions</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• spectacle de marionnettes et théâtre</li> <li>• manèges et attractions</li> </ul>	40 € /représentation 1 €/m <sup>2</sup> /manifestation	40 € /représentation 1 €/m <sup>2</sup> /manifestation
<b>- Manifestations commerciales spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• étal huitres</li> <li>• fleurs de la Toussaint</li> <li>• vente au déballage – braderie</li> <li>• brocante – vide grenier</li> </ul>	6 €/ml /jour 3€/ml/jour 3 €/l'emplac./jour	6 €/ml /jour 3€/ml/jour 5 €/stand/jour 3 €/l'emplac./jour
<b>- Occupation du domaine public sans autorisation</b>	120 €/jour	200 €/jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-36 – REGIE CENTRALE – STATIONNEMENT – TARIFS ET FONCTIONNEMENT REGIE**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

Vu l'arrêté du Maire n°11-158 C en date du 21 septembre 2011 règlementant le stationnement payant sur la Commune d'Orthez,

Cette nouvelle grille tarifaire se substituera à celle fixée par délibération n° 14-94 du 30 juin 2014.

<b>REGIE DE RECETTES STATIONNEMENT</b>		
<b>ACTIVITE</b>	<b>TARIF NORMAL</b>	<b>AVEC LA CARTE PRIVILEGE</b>
<b>ZONE PAYANTE</b>	½ heure – 0,50 € 1 heure -1,00 € 2 heures – 2,00 € 3 heures – 3,00 € 7 heures – 7,00 €	½ heure - gratuit 1 heure – 0,50 € 2 heures – 1,50 € 3 heures – 2,50 € 7 heures – 6,50 €
<b>LE MARDI MATIN LE SAMEDI APRÈS MIDI ET DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS</b>	Gratuit	Gratuit
<b>EXONERATION</b> emplacement livraison emplacement handicapé	Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit
<b>TARIF « RESIDENT »</b> les résidents qui habitent dans une rue où est positionné un horodateur ainsi que ceux résidant rue de l'Horloge et rue Aristide Briand bénéficieront d'une heure gratuite par jour qu'ils pourront utiliser partout en ville		
<b>TARIF « VEHICULES ELECTRIQUES »</b> Les véhicules électriques bénéficieront de 2 heures de stationnement gratuit par jour sur tous les parkings payants de la Ville		

En application de l'article L2122-22 2° du CGCT le Maire, par décision ou arrêté, pourra prononcer des gratuités ponctuelles sur toute ou partie de la zone, en fonction des circonstances (fêtes, manifestations, travaux, etc.).

La régie « stationnement » autorise déjà les paiements en numéraire et par carte bancaire. Avec l'utilisation croissante de la carte bancaire sans contact, il apparaît nécessaire que la Régie de stationnement d'Orthez puisse accepter que ses usagers utilisent ce nouveau moyen de paiement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 31 voix pour – 1 abstention,**

- **VOTE** les tarifs du stationnement payant tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'acceptation en paiement des cartes "CB" ou agréées "CB" sur automate en libre-service dans sa version sans contact avec la Direction Générale des Finances Publiques.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, LALLEMENT, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, GAUDET, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-42 – POLE CULTURE, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE – MEDIATHEQUE JEAN-LOUIS CURTIS  
VENTE DE DOCUMENTS DECLASSES**

**Rapport présenté par Monsieur TERRASSE, Maire-adjoint :**

Par délibération en date du 30 juin 1999, le Conseil municipal d'Orthez a autorisé le désherbage des collections du service, le déclassement de livres de la Bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou au contenu obsolète, ainsi que leur suppression ou don.

Il est proposé cette année d'organiser une nouvelle vente (ou « Bourse aux livres ») de certains de ces livres désherbés : livres retirés des rayonnages, n'ayant pas d'intérêt pour la conservation patrimoniale, considérés en « bon état » mais voués à la destruction pour des raisons d'obsolescence ou de manque de place.

La vente aura lieu lors de la manifestation « Culture Y Nature » le 28 mai 2016. Le prix de vente de chaque livre sera de 1 euro.

Les invendus à l'issue de cette journée seront éliminés suivant le circuit habituel de pilon et tri sélectif (retraitement de papier).

Une liste des documents mis en vente sera fournie début septembre et approuvée par Décision de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- approuve l'organisation de cette vente et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son organisation ;

- fixe le tarif comme indiqué ci-dessus dans le cadre de la régie des recettes de la Ville d'Orthez.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, CAZENAVE, SIDOLI, Mme VOSSION, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM.CLEUET, SEHI, HANON, Mmes KEILEN-SIDOLI, LAUGA, MARQUEHOSSE qui ont donné respectivement pouvoir à M. TERRASSE, Mme LAFOURCADE, MM. HOURCLE, SIDOLI, CAZENAVE, SAINTE-CROIX.

**ABSENT** : M. DALLEMANE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M.SIDOLI.

---

**16-30 – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016 : VOTE DES TAUX**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

**Vu** l'état de notification des taux d'imposition de 2016 des 3 taxes directes locales, émis le 10 mars 2016 par le Directeur départemental des Finances publiques,

**Vu** les orientations budgétaires présentées, Monsieur le Maire ne propose pas d'augmentation des taux d'impositions communaux pour l'année 2016,

	Base d'imposition effective 2015	Base d'imposition prévisionnelle 2016	Taux 2015 Pour mémoire	Taux 2016 votés	Produit attendu et inscrit au BP
<b>TAXE D'HABITATION FONCIER BATI</b>	16 923 122 €	17 199 000 €	17,67%	17,67%	3 039 063 €
<b>FONCIER NON BATI</b>	15 695 657 €	15 778 000 €	23,34%	23,34%	3 682 585 €
	168 915 €	168 600 €	52,10%	52,10%	87 841 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 787 694 €</b>	<b>33 145 600 €</b>			<b>6 809 489 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour – 7 voix contre – 2 abstentions, adopte les taux communaux 2016 présentés ci-dessus.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 avril 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**